



Numéro 140
12 janvier 2022



COLZA
- Désherbage

BLE
- Fertilisation azotée
- Désherbage

DIVERS
- CSP

FINANCEMENT :
FRANCEAGRIMER : matériels
aléas climatiques

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 41 du 30/11/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2021-2022. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



AGROMETEO

Après plus de 15 jours de temps pluvieux et au-dessus de 9°C en moyenne, entraînant un possible début de minéralisation, nous retrouvons cette semaine un climat froid et sec. Profiter de la période des prélèvements de reliquats et d'analyse de sol pour évaluer la pression adventices. N'hésitez pas à nous solliciter au besoin.

COLZA (stade 8 feuilles à rosette)

➤ Désherbage et rattrapage spécifique

Les désherbages antigraminées racinaires (KERB FLO, IELO) ont dû être maintenant réalisés. L'absence de pluie dans les 10 prochains jours n'est pas favorable à leur application.

Des désherbages ou rattrapages anti-dicots peuvent être prévus dans les prochains jours hors gel selon les situations.

Pour les colzas associés, observer l'effet du froid et du gel avant d'intervenir.



RESERVE AUX ADHERENTS



Un passage de bineuse en octobre sur des colzas semés au semoir monograinne peut permettre de limiter la pression adventice et d'éviter un rattrapage en post-levée.

BLE (stade 1 feuille à tallage)

➤ Optimiser la gestion de l'azote

Les coûts des engrais sont historiquement hauts. Cela encourage une gestion d'autant plus fine de la fertilisation azotée, au plus près des besoins de la plante et avec une efficacité maximale de chaque apport.

➤ Réaliser des reliquats sortie hiver

Au-delà de la contrainte réglementaire liée à la directive nitrates, nous vous recommandons de réaliser des reliquats sortie hiver plutôt que de vous référez aux synthèses départementales, forcément moins fiables que des RSH individuels.

Date de prélèvement : Dans l'idéal, ne pas réaliser le prélèvement trop tôt afin de prendre en compte le potentiel lessivage lié à la pluviométrie, et avant la reprise de minéralisation de l'humus. Attention cependant aux délais d'analyse des reliquats, qui peuvent compter une dizaine de jours entre l'envoi des reliquats et la réception des résultats.

- Pour obtenir vos résultats avant le 15 février, viser une date de prélèvement entre le 25 janvier et le 5 février au plus tard.

Méthode de prélèvement : Sélectionner une zone homogène de la parcelle, et dans un cercle de 20 à 30 mètres de diamètre réaliser un minimum de 14 prélèvements à la tarière (source : Arvalis).

Intérêt du 3ème horizon : L'évaluation précise de la teneur en azote du sol doit prendre en compte toute la profondeur d'enracinement de la culture considérée. Sur sol profond, il est donc vivement recommandé de réaliser un 3ème horizon à 60-90cm. En 2021, le 3ème horizon comptait en moyenne 18 unités en Seine-et-Marne. Seul un prélèvement à la parcelle pourra permettre de déterminer votre dose optimale d'apport.

Ajuster le premier apport

Faim d'azote, date et dose optimale de l'apport : Les besoins en azote au stade tallage sont très faibles avec une valorisation assez mauvaise. Les besoins deviennent plus importants à partir de début montaison.

L'apport à tallage (15/02 – 20/02) doit se raisonner en fonction du Reliquat Sortie Hiver (RSH), et de la qualité d'implantation de la culture.

- Si RSH < 60u (3 horizons) : réaliser un 1^{er} apport entre 40 et 60U
- Attention en mauvaise qualité d'implantation de la culture, sols (très) superficiels, précédents peu riches en azote (tournesol ou colza à bons rendements), développement faible des cultures, etc. l'impasse à tallage peut limiter la capacité des talles à monter à épis.
- Si RSH > 60 u et que les conditions d'implantation le permettent, privilégiez alors un 1^{er} apport de 60u décalé à la fin février pour optimiser sa valorisation. Il peut aussi être intégré au 2ème apport que l'on fractionnera pour s'adapter au mieux aux conditions d'épandage et à la qualité de valorisation.

Avec la méthode de bande double densité (en sol sain seulement) :

- Si la bdd décolore :
 - courant tallage => apport 40-60uN
 - proche d'épi 1cm => impasse au tallage, 1^{er} apport = apport épi 1cm fonction
- Si la bdd ne décolore pas :
 - => impasse au tallage, 1^{er} apport = apport épi 1cm

Vigilance sur les conditions d'épandage

La forme d'azote influence sa sensibilité à la volatilisation et sa disponibilité pour la plante. L'ammonitrate est la moins sensible à la volatilisation et peut être disponible avec peu de pluie ou une grosse rosée. La solution 39 en revanche est bien plus sensible et doit absolument être appliquée en respectant les conditions suivantes :

- Sol humide, absence de vent, température < 10°C
- Pluie de 5 mm pour « coller » l'azote au sol et limiter sa volatilisation dans les 3 jours

Pour toutes les formes utilisées, une pluviométrie de 15 mm dans les 15 jours permet de rendre l'azote disponible et satisfaire les besoins de la plante

Désherbage de rattrapage

Dans les parcelles avec un historique sale, un désherbage de rattrapage en plein ou sur les fourrières seulement peut être nécessaire. Au vu de la perte d'efficacité des produits foliaires à base de sulfonilurée, nous recommandons d'utiliser des produits racinaires d'automne. Attention cependant, on observe une baisse d'efficacité en sortie hiver comparée aux applications d'automne.

Les températures des 7 prochains jours sont proches de zéro, avec de possibles gelées blanches. Des baisses de températures plus intenses, allant jusque - 5°C pourraient arriver la semaine prochaine.

- Attendre un retour des températures positives pour intervenir en désherbage
- Attendre un bon ressuyage des parcelles. Pas d'application sur plantes en situation d'hydromorphie (excès d'eau)
- Les désherbages doivent être réalisés **avant les applications azotées**.



RESERVE AUX ADHERENTS

Conditions d'utilisation :

Pour les produits à base de prosulfoarbe : utiliser les buses à injection d'air homologuées (buses à limitation de dérives) et respecter les distances vis-à-vis des cultures non cibles non récoltées.

Pour les antigraminée sulfonilurées (KALENKO, OTHELLO, JOYSTICK...) : à partir de 5°C (0° possible) et hygrométrie >70%.

De façon générale ne pas traiter avant un gel ou avant une forte pluie pour éviter un risque de sélectivité.

Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée : hygrométrie > 70 %, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < à -1° C.

DIVERS

CSP

Le 1^{er} janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100 %, HVE3). Il permet à l'exploitant de mener une réflexion autour de ses pratiques et usages de produits phytos. La réalisation du conseil sur l'exploitation donne lieu à la délivrance d'une attestation, vérifiée lors du renouvellement du Certiphyto des chefs d'exploitations et lors des contrôles phytosanitaires.

Pour plus d'informations ou pour réaliser votre CSP, vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.cognitofirms.com/CA26/formulairedinscriptionconseilstrat%C3%A9giquephytosanitairecsp>

Financement FRANCEAGRIMER : matériels aléas climatiques

Ouverture de la 3^e vague de financement des matériels de lutte contre les aléas climatiques

FranceAgriMer vient d'ouvrir une 3^e vague pour le financement des matériels de lutte contre les aléas climatiques par le plan de relance.

Vous trouverez toutes les informations utiles ainsi que les documents associés en ligne sur le site de FranceAgriMer: <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Plan-de-relance->

Dépôt du 13 décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, et dans la limite des crédits disponibles.

Contact: christophe Dion 0681805661

Ou votre conseiller chambre d'agriculture

OPTIPROTECT : prévisions des risques maladies et des stades sur blé

Optiprotect est un **outil d'aide à la décision** qui calcule chaque jour une **prévision des stades** et **les risques de maladies sur blé tendre et blé dur** pour Piétin-verse (dates d'observation), Rouille jaune (dates d'observations), Septoriose (alerte et date optimale de premier traitement), Rouille brune (alerte et date optimale de traitement), Fusariose des épis (alerte et date optimale de traitement).



Les informations sont consultables dans l'outil Mes p@rcelles (disponible également pour les non abonnés).

 Retrouvez la vidéo de présentation via le lien suivant : [Vidéo Optiprotect](#)

Nombre de parcelles	Abonné Mes p@rcelles (en € HT)	Non abonné Mes p@rcelles (en € HT)
5 parcelles	175 €	215 €
10 parcelles	199 €	240 €
11 à 20 parcelles	255 €	305 €

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou votre conseillère de secteur

COMPOSITION DES PRODUITS CITES



RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl@ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.